Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 27 mars 2026 qui leur a été adressé le 27 mars 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 27 mars 2026 et du site des Forges le 27 mars 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 27 mars 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole LE BRETON, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN et Henriette LORAND.

Conseillers donnant pouvoir : Nicolas HENRIOT donnant pouvoir à Mireille COHEN ; Frédérick BUSSY donnant pouvoir à André BRIEND et Erwann MORVAN donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.03-10 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES THEMATIQUES FACULTATIVES

- Création des Commissions

- Fixation du nombre de membres

- Désignation des Membres

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE

Exposé

Vu l'Article L 2121-22 du CGCT qui stipule que : « *Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination et à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.*

Dès cette première réunion, les Commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les Communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée communale. »

Le strict respect de la proportionnalité n'est cependant pas la règle : les différentes tendances politiques représentées au sein du Conseil Municipal n'ont pas à bénéficier d'un nombre de sièges strictement proportionnel au nombre des conseillers municipaux qui les composent.
Le Conseil Municipal doit rechercher la pondération qui reflète fidèlement la composition politique du conseil en s'assurant que chaque tendance politique ait au moins un de ses membres au sein de la commission.

« La nomination des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder » (article L 2121-21 du CGCT)

La commission peut être réunie à tout moment car elle n'est soumise à aucun quorum. Dans le cadre de travaux préparatoires, le Maire (ou le Vice-Président) peut inviter toute personne extérieure au conseil à participer à une réunion de commission municipale soit pour l'informer, soit pour recevoir d'elle toute information utile à l'avancement des travaux.

Elles sont facultatives et peuvent donc être supprimées librement par le Conseil Municipal en cours de mandat.

Rôle : instruction des affaires soumises au Conseil municipal (article L 2121-22 du CGCT). Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil, elles participent à l'élaboration des décisions municipales.

Elles émettent des avis ou propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision.

Elles élaborent un rapport sur chaque affaire étudiée par elles, le rapport est communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.

Il est proposé de créer 11 Commissions communales thématiques facultatives :

1	COMMISSION FINANCES	ASSURANCES, BUDGETS, DETTE, IMPOTS,SUBVENTIONS
2	COMMISSION URBANISME	DEMARCHES ADMINISTRATIVES, GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA COMMUNE, PLU & PLUi ET URBANISME
3	BATIMENTS ET TRAVAUX	BATIMENTS, ENVIRONNEMENT, HABITAT, TOURISME ET TRAVAUX COMMUNAUX
4	RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES
5	VOIRIE, RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX ET VOIRIE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE

6	AFFAIRES SCOLAIRES/CANTINE/GARDERIE/TRANSPORT SCOLAIRE	AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE, GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE
7	CIMETIERE, EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT ET MAISONS FLEURIES	CIMETIERE, EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT ET MAISON FLEURIES
8	PATRIMOINE IMMOBILIER ET SECURITE CIVILE	LOCATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER, SECURITE CIVILE
9	COMMUNICATION, EVENEMENTIELS ASSOCIATIONS, ENFANCE & JEUNESSE CULTURE	ARGENT DE POCHE, COMMUNICATION, CULTURE, ENFANCE & JEUNESSE, EVENEMENTIELS, MEDIATHEQUE, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE
10	AFFAIRES AGRICOLES, SPORTS, COMMERCES RELATIONS AVEC LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL	COMMISSION AFFAIRES AGRICOLES, COMMERCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENT, RELATIONS AVEC LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL, SPORTS
11	AFFAIRES SOCIALES ET SANTE	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Il est proposé que le Maire et les Adjoints au Maire soient membres de droit de toutes les Commissions.

Le Maire propose que la nomination des membres soit faite à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des Membres des Commissions communales thématiques facultatives,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE

- **DIT QUE** le Maire, les Maires Déléguées (Adjoints de droit), les Adjoints au Maire seront Membres de droit de toutes les Commissions

- **ADOPTE** la liste des Commissions précitées

- **FIXE** le nombre de Membres par Commission conformément au tableau ci-dessous

- **DESIGNE** les Membres au sein des Commissions communales thématiques facultatives selon le tableau ci-annexé à la présente délibération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2026

Le Maire,

André BRIEND

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Forges de Lanouée

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMISSIONS COMMUNALES THEMATIQUES FACULTATIVES

N°	Intitulés des Commissions	Missions des Commissions	Nombre de Membres	Référents	Membres
01	FINANCES	Assurances, Dette, Impôts, Finances, Subventions	04	**LE BRETON Séverine**	Samuel BONO Patrick POCARD Yoann ROBIN Sabine GUILLEMIN
02	URBANISME	Démarches administratives, Gestion du domaine public et privé de la Commune, PLU & PLUi, Urbanisme	04	**BRIEND André**	Jean-François ANDRÉ Patrick POCARD Yoann ROBIN Sabine GUILLEMIN
03	BATIMENTS ET TRAVAUX	Bâtiments, Environnement, Habitat, Tourisme, Travaux communaux	06	**CHÉREL Alain**	Alain GIRAUD Samuel BONO Jean-François ANDRÉ Carole LE BRETON Patrick POCARD Yoann ROBIN
04	RESSOURCES HUMAINES	Ressources humaines	01	**MESSAGER Edwige**	Carole LE BRETON
05	VOIRIE, RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	Assainissement, éclairage public, réseaux, voirie	04	**ANDRÉ Hervé**	Yves LE GUERN Jean-François ANDRÉ Patrick POCARD Erwann MORVAN

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE

06	AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE, GARDERIE, TRANSPORT SCOLAIRE	Affaires scolaires, Cantine, Garderie, Transport scolaire	04	**MESSAGER Edwige**	Yves LE GUERN Carole LE BRETON Sabine GUILLEMIN Erwann MORVAN
07	CIMETIERE, EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT ET MAISONS FLEURIES	Cimetière, Embellissement, Fleurissement, Maisons fleuries	04	**MESSAGER Edwige**	Laëtitia PRETESEILLE Frédérick BUSSY Yoann ROBIN Henriette LORAND
08	PATRIMOINE IMMOBILIER ET SECURITE CIVILE	Location du patrimoine immobilier, sécurité civile	02	**GIRAUD Alain**	Yves LE GUERN Erwann MORVAN
09	COMMUNICATION, EVENEMENTIELS, ASSOCIATIONS, ENFANCE & JEUNESSE, CULTURE	Argent de poche, Communication, Culture, Enfance & jeunesse, Evènementiels, Médiathèque, Relations avec les Associations, Vie locale	09	**ALLAIRE Mélina**	Mireille COHEN Samuel BONO Nicolas HENRIOT Laëtitia PRETESEILLE Carole LE BRETON Frédérick BUSSY Sabine GUILLEMIN Henriette LORAND Erwann MORVAN
10	AFFAIRES AGRICOLES, SPORTS, COMMERCES, RELATIONS AVEC LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL	Affaires agricoles, Commerces, Développement économique, Environnement, Relations avec le service technique communal, Sports	07	**NIZAN Pascal**	Alain GIRAUD Yves LE GUERN Samuel BONO Jean-François ANDRÉ Carole LE BRETON Patrick POCARD Erwann MORVAN
11	AFFAIRES SOCIALES ET SANTE	Affaires sociales, Santé	03	**PRETESEILLE Laëtitia**	Guilaine GARAUD Christelle CHAMAILLARD Sabine GUILLEMIN

Le Maire, les Maires Délégués (Adjoints de droit) et les Adjoints au Maire sont Membres de droit de toutes les Commissions.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670010-DE